

# AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

# 19 AOÛT 2025 À 19 H 15

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le <u>PREMIER</u> projet de Règlement 1418-197 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

**AVIS PUBLIC** est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 juillet 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

## PREMIER projet de Règlement 1418-197 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le <u>19 août 2025</u>, à compter de <u>19 h 15</u>, dans la salle du conseil municipal au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

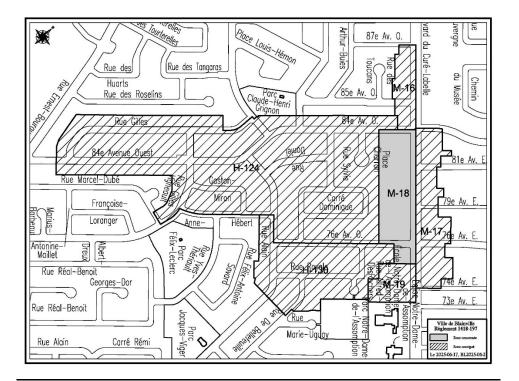
QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

#### **OBJET**

Ce projet de règlement contient des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire. Ces dispositions sont contenues aux <u>articles 2 et 3</u> et ont pour objet de CRÉER une nouvelle classe et sous-classe d'usages relativement à a récupération de contenants de boisson consignés, désignée par le gouvernement et à spécifiquement permettre ces usages dans la zone M-18.

## TERRITOIRE CONCERNÉ

Ce projet vise la zone concernée M-18 et les zones contiguës H-124, H-130, M-16, M-17 et M-19, lesquelles sont représentées sur le plan BL2025-06-2 daté du 17 juin 2025 et reproduit ci-dessous.



# **CONSULTATION DU PROJET**

Le projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques situés à l'hôtel de ville, au 1000, chemin du Plan-Bouchard, à Blainville aux heures régulières de bureau.